



Syndicat des Intercommunalités
de la Vallée du Thérain
20bis Avenue de la libération
60510 Bresles
Tel: 03 44 02 10 55
contact@sivt-therain.fr

Bresles, le 19 février 2025

**Mesdames et Messieurs
les délégués Titulaires
du SIVT**

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion du conseil syndical qui aura lieu

Mardi 4 mars 2025 à 18h30

Locaux du SIVT – 20bis Avenue de la libération - 60510 Bresles

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la dernière réunion du 03/12/2024
- 2) Approbation du compte financier unique 2024
- 3) Affectation des résultats 2024
- 4) Approbation du budget primitif 2025
- 5) Amortissements 2025
- 6) Approbation du compte financier unique 2024 - ruissellement
- 7) Affectation des résultats 2024 - ruissellement
- 8) Approbation du Budget primitif 2025 – budget rattaché ruissellement
- 9) Approbation du compte financier unique 2024 - SAGE
- 10) Affectation des résultats 2024 - SAGE
- 11) Approbation du Budget primitif 2025 – budget rattaché SAGE
- 12) Proposition de Statuts pour dépôt du dossier de Labélisation du SIVT en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE)
- 13) Création d'un poste d'Animateur SAGE
- 14) Signature de la convention avec la SAFER Haut de France pour la mise en place d'une veille sur les zones humides du bassin du Thérain

Le S.I.V.T comprend les intercommunalités de :

*CA du Beauvaisis, CC Thelloise,, CC du Clermontois, CA Creil Sud Oise, CC de la Picardie Verte,
CC du Pays de Bray, CC de l'Oise Picarde, CC des Sablons et la CC des 4 rivières.*

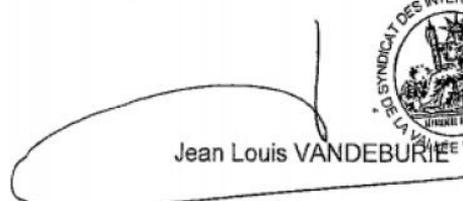
- 15) Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour le lancement d'étude et de restauration de la continuité écologique a Frocourt du Ru de Berneuil et la reconnexion du lit majeur
- 16) Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour la mise en place d'outils pédagogiques de valorisation de la communication des zones humides (panneaux)
- 17) Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour les travaux de restauration de ripisylve et de la morphologie du Petit Thérain à Saint Omer en Chaussée
- 18) Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour les travaux de restauration de la continuité écologique du seuil de la confluence Petit Thérain / Thérain sur la commune de Milly sur Thérain
- 19) Adhésion au dispositif de signalement auprès du CDG60, modification du prestataire sur la délibération n°22/01.12/14

Compte-rendu des délégations d'attribution du Président ;

Vie de la Vallée

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président



Jean Louis VANDEBURIE

Un moment de convivialité viendra clôturer ce conseil syndical.

***En cas d'empêchement, je vous prie de bien vouloir en aviser le SIVT par mail :
contact@sivt-therain.fr***

Le S.I.V.T comprend les intercommunalités de :
*CA du Beauvaisis, CC Thelloise,, CC du Clermontois, CA Creil Sud Oise, CC de la Picardie Verte,
CC du Pays de Bray, CC de l'Oise Picarde, CC des Sablons et la CC des 4 rivières.*

Réunion du 4 mars 2025

1- Approbation du compte rendu de la dernière réunion :

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

DECIDE,

D'adopter après en avoir pris connaissance le compte rendu de la dernière réunion du 03/12/2024

2 – Approbation du compte financier unique GEMAPI 2025 :

Le Conseil Syndical,

Après avoir pris connaissance du Compte Financier Unique 2024 de M. VANDEBURIE Jean Louis, Président, qui quitte la salle et ne participe pas au vote,

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

DECIDE,

Sous la présidence de Monsieur Raymond GALLIEGUE, désigné par le Conseil Syndical, d'approuver le Compte Financier Unique 2024 qui se décompose en :

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2023	109 423.35 €		214 092.18 €	
RESULTATS DE L'EXERCICE 2024	Dépenses	7 354.74 €	Dépenses	2 164 337.22 €
	Recettes	22 967.74 €	Recettes	2 096 134.90 €
	Total	15 613.00 €	Total	- 68 202.32 €
RESULTATS DE CLOTURE 2024	125 036.00 €		145 889.68 €	

3 – Affectation des résultats GEMAPI – 2025

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

Après avoir approuvé le compte financier unique 2024 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **145 889.68 €**

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de **125 036.00 €**

DECIDE,

D'affecter au Budget primitif 2025, le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'Investissement (compte 1068) = **0.00 €**

- Report au compte 002, en recettes (section de fonctionnement) = **145 889.68 €**

4- Approbation du budget primitif 2025 – GEMAPI

Le Conseil Syndical,

Vu le projet de Budget primitif présenté par Monsieur le Président, pour l'exercice 2025, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, de la manière suivante :

Le S.I.V.T comprend les intercommunalités de :

CA du Beauvaisis, CC Thelloise,, CC du Clermontois, CA Creil Sud Oise, CC de la Picardie Verte, CC du Pays de Bray, CC de l'Oise Picarde, CC des Sablons et la CC des 4 rivières.

Section de fonctionnement	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL SECTION
Dépenses	1 560 997 €	0.00 €	0.00 €	1 560 997 €
Recettes	1 415 108 €	0.00 €	145 889 €	1 560 997 €

Section d'investissement	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Affectation	CUMUL SECTION
Dépenses	138 294.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	138 294.00 €
Recettes	13 258.00 €	0.00 €	125 036.00 €	0.00 €	138 294.00 €

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

DECIDE,

D'adopter le budget primitif 2025 par chapitre et vote les crédits qui y sont inscrits,

Autorise Monsieur le Président, à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir en cas de besoins de nouveaux articles.

5- Amortissements 2025 – GEMAPI

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

DECIDE,

De réaliser en 2025 les amortissements suivant :

Date acquisition	Objet	Montant acquisition	Imputation	Amortissement		
				Durée	Période	Montant à amortissements 2024
02/07/2020	Voiture Dacia Duster FQ 998 XZ	23 949.76 €	2182	5 ans	2021-2025	4 794.00 €
03/11/2022	Voiture e 208 GJ 840 QX	28 287.92 €	2182	5 ans	2023-2027	5 657.00 €
18/01/2024	2 écrans d'ordinateurs	1 790.00 €	2183	2 ans	2025-2026	895.00 €
27/06/2024	Ordinateur portable	1 690.50 €	2183	2 ans	2025-2026	845.00 €
					Total	12 191.00 €

De prévoir au budget primitif 2025 les dépenses et les recettes suivantes :

Section	Article	Ecritures comptables Amortissements 2025	Prévisions BP 2025
Fonctionnement / Dépenses	6811	12 191.00 €	12 191 €
Investissement / Recettes	281838	1 740.00 €	1 740 €
	281828	10 451.00 €	10 451 €
	Total	12 191.00 €	12 191 €

6 – Approbation du compte financier unique 2024 - Ruissellement

Le Conseil Syndical,

Après avoir pris connaissance du Compte Financier Unique 2024 de M. VANDEBURIE Jean Louis, Président, qui quitte la salle et ne participe pas au vote,

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

Le S.I.V.T comprend les intercommunalités de :

CA du Beauvaisis, CC Thelloise,, CC du Clermontois, CA Creil Sud Oise, CC de la Picardie Verte, CC du Pays de Bray, CC de l'Oise Picarde, CC des Sablons et la CC des 4 rivières.

DECIDE,

Sous la présidence de Monsieur Raymond GALLIEGUE, désigné par le Conseil Syndical, d'approuver le Compte Financier Unique 2024 qui se décompose en :

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2023	0.00 €		15 078.20 €	
RESULTATS DE L'EXERCICE 2024	Dépenses	0.00 €	Dépenses	63 984.95 €
	Recettes	€	Recettes	65 222.00 €
	Total	0.00 €	Total	1 237.05 €
RESULTATS DE CLOTURE 2024	0.00 €		16 315.05 €	

7- Affectation des résultats 2024 – Ruissellement

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

Après avoir approuvé le compte financier unique 2024 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **16 315.05 €**

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de **0.00 €**

DECIDE,

D'affecter au Budget primitif 2025, le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'Investissement (compte 1068) = **0.00 €**
- Report au compte 002, en recettes (section de fonctionnement) = **16 315.05 €**

8 – Approbation du budget primitif 2025 - Ruissellement

Le Conseil Syndical,

Vu le projet de Budget primitif présenté par Monsieur le Président, pour l'exercice 2025, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, de la manière suivante :

Section de fonctionnement	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL SECTION
Dépenses	144 744.00 €	0.00 €	0.00 €	144 744.00 €
Recettes	128 429.00 €	0.00 €	16 315.00 €	144 744.00 €

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

DECIDE,

- D'adopter le budget primitif 2025 par chapitre et vote les crédits qui y sont inscrits,
- Autorise Monsieur le Président, à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir en cas de besoins de nouveaux articles.

9 – Approbation du compte financier unique 2024 - SAGE

Le Conseil Syndical,

Après avoir pris connaissance du Compte Financier Unique 2024 de M. VANDEBURIE Jean Louis, Président, qui quitte la salle et ne participe pas au vote,

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

DECIDE,

Sous la présidence de Monsieur Raymond GALLIEGUE, désigné par le Conseil Syndical, d'approuver le Compte Financier Unique 2024 qui se décompose en :

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2023	0.00 €		0.00 €	
RESULTATS DE L'EXERCICE 2024	Dépenses	0.00 €	Dépenses	39 859.34 €
	Recettes	€	Recettes	49 999.00 €
	Total	0.00 €	Total	10 139.66 €
RESULTATS DE CLOTURE 2024	0.00 €		10 139.66 €	

10 – Affectation des résultats 2024 - SAGE

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

Après avoir approuvé le compte financier unique 2024 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **13 139.66 €**

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de **0.00 €**

DECIDE,

D'affecter au Budget primitif 2025, le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'Investissement (compte 1068) = **0.00 €**
- Report au compte 002, en recettes (section de fonctionnement) = **13 139.66 €**

11 – Approbation du budget primitif 2025 - SAGE

Le Conseil Syndical,

Vu le projet de Budget primitif présenté par Monsieur le Président, pour l'exercice 2025, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, de la manière suivante :

Section de fonctionnement	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL SECTION
Dépenses	136 140.00 €	0.00 €	0.00 €	136 140.00 €
Recettes	126 000.00 €	0.00 €	10 140.00 €	136 140.00 €

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

DECIDE,

- D'adopter le budget primitif 2025 par chapitre et vote les crédits qui y sont inscrits,
- Autorise Monsieur le Président, à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir en cas de besoins de nouveaux articles.

Le S.I.V.T comprend les intercommunalités de :

CA du Beauvaisis, CC Thelloise,, CC du Clermontois, CA Creil Sud Oise, CC de la Picardie Verte, CC du Pays de Bray, CC de l'Oise Picarde, CC des Sablons et la CC des 4 rivières.

12 – Proposition de Statuts pour dépôt du dossier de Labélisation du SIVT en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE)

Comme présenté fin 2021 et après de nombreux échanges avec les services de la DDT 60 et de la DRIEAT, un dossier de reconnaissance d'EPAGE peut être déposé afin d'être instruit.

Annexé à ce dossier, doit figurer les statuts de l'EPAGE qui sont identiques aux statuts du SIVT actuel à un point près, l'article 1 et plus particulièrement sa dénomination.

Ainsi, il est joint à la présente délibération le projet de statuts du futur EPAGE.

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Président à annexer les statuts proposés au mémoire de reconnaissance d'EPAGE.
- De saisir le préfet de bassin pour lancer cette instruction.

13 – Création d'un poste d'Animateur SAGE

Les différentes études étant initiées (volumétrie, préfiguration de SAGE) impliquent la mise en place d'une animation spécifique supplémentaire sur les 3 ans à venir. Ainsi, après des échanges avec les services de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, il a été convenu de recruter 1 ETP supplémentaire spécifiquement sur cette thématique.

Ce poste bénéficiera d'un subventionnement de l'AESN à hauteur de 80%, ses missions répondant à leurs attentes.

Les conditions d'emploi proposés seront les suivantes :

Recrutement de catégorie A ou B, filière technique par voie statutaire ou contractuel de droit public

Rémunération statutaire sur la base de grille indiciaire + régime indemnitaire

Bac +3 à +5 dans le domaine de l'eau ou l'environnement.

Poste à temps plein basé sur un 35h.

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

DECIDE,

- De créer un poste
- De solliciter les aides de l'AESN au taux maximum pour le financement de ce poste
- D'autoriser le Président à engager les actions et à signer tout acte en lien avec cette délibération

Le S.I.V.T comprend les intercommunalités de :

*CA du Beauvaisis, CC Thelloise,, CC du Clermontois, CA Creil Sud Oise, CC de la Picardie Verte,
CC du Pays de Bray, CC de l'Oise Picarde, CC des Sablons et la CC des 4 rivières.*

14- Signature de la convention avec la SAFER Hauts de France pour la mise en place d'une veille sur les Zones Humides du bassin du Thérain

Afin d'être informé de la vente des zones humides sur notre bassin et ainsi pouvoir préempter sur leur acquisition si nécessaire (zones d'expansion des crues ou réservoir biologique), une convention a été proposée par la SAFER pour réaliser cette veille.

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

DECIDE,

- De donner tout pouvoir au Président pour la signature de la convention et l'exécution des décisions.

15 – Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour le lancement d'étude et de restauration de la continuité écologique du Ru de Berneuil a Frocourt et la reconnexion du lit majeur

La commune de Frocourt a sollicité le SIVT pour trouver un projet d'aménagement de sa zone humide communale. Après avoir parcouru le site, un projet ambitieux doit être réfléchi englobant restauration de continuité du Ru de Berneuil, prévention des inondations, amélioration de la zones humides, lutte contre l'érosion et ouverture aux publics. Ce sujet complexe par ses multiples portes d'entrée nécessite de retenir un prestataire.

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal auprès de l'AESN.
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution des décisions.

16- Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour la mise en place d'outils pédagogiques de valorisations de la communication des Zones Humides (panneaux ...)

Afin de valoriser les sites restaurés et de mettre en avant leur fonctionnement par la mise en place de supports pédagogiques.

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution des décisions.

Le S.I.V.T comprend les intercommunalités de :

CA du Beauvaisis, CC Thelloise,, CC du Clermontois, CA Creil Sud Oise, CC de la Picardie Verte, CC du Pays de Bray, CC de l'Oise Picarde, CC des Sablons et la CC des 4 rivières.

17- Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour les travaux de restauration de ripisylve et de la morphologie du Petit Thérain à Saint Omer en Chaussée

L'objectif est de restaurer la morphologie du Petit Thérain depuis sa confluence avec le Thérain à Milly sur Thérain jusqu'à sa source par la mise en œuvre de petit travaux hydrologique (création de frayères, remise en eau d'un petit bras restauration de ripisylve).

Le conseil syndical,

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal auprès de l'AESN.
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution des décisions.

18- Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour les travaux de restauration de la continuité écologique du seuil de la confluence Petit Thérain / Thérain sur la commune de Milly sur Thérain

Lors des diagnostics de terrain réalisés en 2021/2022 sur l'ensemble du réseau hydrographique du Thérain, plusieurs vestiges de seuils en état de ruine ont été découverts. Afin de les mettre en sécurité et de supprimer leurs effets néfastes sur les cours d'eau (blocage des encombres, envasement), il est proposé d'intervenir en interne pour réaliser des travaux à Milly sur Thérain.

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal auprès de l'AESN.
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution des décisions.

19 – Modification du prestataire dans la convention du dispositif de signalement auprès du CDG 60

Le SIVT a déjà adhéré au dispositif de signalement auprès du CDG60 avec la délibération n°22/01.12/14.

Le CDG60 demande à modifier la délibération à la suite du changement du prestataire.

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

DECIDE,

- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution des décisions.

Le S.I.V.T comprend les intercommunalités de :

CA du Beauvaisis, CC Thelloise,, CC du Clermontois, CA Creil Sud Oise, CC de la Picardie Verte, CC du Pays de Bray, CC de l'Oise Picarde, CC des Sablons et la CC des 4 rivières.

POUVOIR :

_____ donne pouvoir à Monsieur ou Madame

_____ afin de me représenter à la réunion du conseil syndical, convoqué pour le jeudi 4 mars 2025 et de prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes, signer tous documents et plus généralement faire le nécessaire. Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à _____, le _____

(porter à la main BON POUR POUVOIR et signer)